



Une école de la reproduction... sociale.

Comme à l'accoutumée, les roulements de tambours républicains du ministère se sont félicités des records 2016 pour le baccalauréat. Ce tapage ne saurait néanmoins éluder le problème central de notre école, à savoir la persistance de la force du déterminisme social dans la réussite scolaire. Et, hélas, c'est une capitulation de l'institution scolaire face aux forces de la reproduction sociale. Car si la massification planifiée depuis les années 80 a presque atteint ces objectifs, il en est tout autrement si l'on observe les chiffres :

- entre 150 000 et 160 000 jeunes qui sortent chaque année du système scolaire sans aucun diplôme, sans autre perspective d'avenir sur le marché du travail, que de grossir les rangs de «l'armée de réserve industrielle» ou du «précarariat». On rappelle que le taux de chômage en France des moins de 25 ans s'élève à 25%. Là se situe un renoncement terrifiant : 25 % des enfants

d'ouvriers sortent sans diplôme contre 3 % des enfants de cadres. Faute d'une politique volontariste et de moyens suffisants, les écarts s'accroissent, par accumulation, dès l'élémentaire et se renforcent au fil des années. Si on compare les résultats par classe sociale (elles existent bel et bien contrairement aux

discours de la classe politique), les écarts sont saisissants : une «démocratisation ségrégative» est inscrite entre les filières professionnelles et les filières générales (et en particulier la série S) et l'enseignement supérieur renforce ce redoutable constat. Tous les discours sur la méritocratie sont donc une gigantesque farce dans un système orienté pour sélectionner une élite dans une compétition tronquée dès le départ.

Pendant ce temps-là, l'école effectue sa besogne de la reproduction des élites et permet une légitimation de la préservation de l'ordre établi... sans grand état d'âme pour l'égalité des droits et la démocratie. Les politiques délaissent le combat contre l'inégalité des chances et la défense de ce qui devrait être la mission première de l'école :

**l'éducation pour tous, au service du peuple et de la
démocratie...
et non du marché !**

Directeur de la publication : Gildas Thomas / Bimestriel, abonnement 8€ /
Journal réalisé, imprimé et plié par les adhérents de Sud Education.

ISSN : 1293-9862 / CPPAP : 0315 S 05305

Site : <http://sudeduc50.no-ip.org/>

Mel : education.sud.manche@wanadoo.fr

Tel : 02 33 04 46 12 (jeudi) et/ou Tel P : 06 70 72 31 08 (toute la semaine)

Sommaire

▪ Edito

p 2 & 3 : *Racisme d'Etat
et sécurité.*

p 4 : *l'école rurale.*

p 5 : *Second degré :*

- *STI2D*

- *CFA*

▪ p 6 : **INFOSUD/**

Dispensé de timbrage Tourlaville CDIS

P

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE 

CONTRE LE RACISME D'ETAT : UNE ECOLE POUR TOUTES ET TOUS

Dans un contexte social particulièrement lourd, où la misère et les inégalités ne cessent de grandir, la politique menée par le gouvernement s'inscrit dans celles menées par les gouvernements précédents : la stigmatisation d'une partie des classes populaires, en particulier des étrangers.

Suite aux attentats dramatiques en France, on assiste en effet au développement très inquiétant d'un climat idéologique anti-immigré-e-s et d'actes ou de déclarations racistes. Le gouvernement n'hésite pas à instrumentaliser la laïcité et le féminisme pour institutionnaliser un racisme d'État dont un certain nombre de mesures visent exclusivement les musulman-e-s. L'odieux débat sur le « burkini » fin août en est l'illustration.

L'État est moins intransigent en matière de laïcité face aux intégristes catholiques et autres adeptes de la « manif pour tous » ; on peut s'étonner de cette laïcité à géométrie variable : rappelons par exemple que l'Est de la France est encore régi par le système du Concordat. Rappelons qu'il existe des aumôneries au sein d'établissements scolaires publics. Sans parler de la concurrence accrue des établissements "privés", en particulier dans l'académie de Caen, avec même la multiplication des créations de classes hors contrat... parfois dans des établissements sous contrat !

Ce climat raciste et islamophobe ne relève pas de la critique rationnelle d'une religion et se décline à l'école à différents niveaux :

► au niveau des personnels étrangers pour lesquels la condition de la nationalité pour l'accès à la fonction publique est le plus souvent un obstacle infranchissable.

► au niveau des élèves d'origine étrangère, en particulier ceux de confession musulmane, qui sont en permanence suspectés de ne pas être « assimilables ». La loi de mars 2004 (loi

interdisant les signes religieux, en réalité le voile musulman, à l'école) a été le début de l'escalade : on a de fait exclu des jeunes filles de l'école publique ; c'est encore essentiellement les élèves de confession musulmane que vise la Charte de la laïcité mise en place en 2014.

► depuis la circulaire Châtel de mai 2004, reconduite par ce gouvernement, les mères de famille musulmanes voilées sont interdites de sorties scolaires.

► les familles de migrants, très souvent, ne sont pas accueillies dans des conditions décentes et leurs enfants ne bénéficient pas des conditions de scolarisation correctes prescrites par la loi française.



A ceux qui voudraient, souvent par opportunisme et par hostilité au seul islam, que la religion soit confinée à la sphère domestique, il faut opposer une conception de la religion comme une affaire non pas « privée » mais personnelle. Chacun-e doit pouvoir pratiquer sa religion ou son absence de religion librement y compris dans le domaine public (c'est d'ailleurs précisé dans l'article 18 de la Déclaration universelle des droits de l'homme) mais le religieux ne doit pas interférer dans les relations sociales ni, a fortiori, dans la gestion des affaires politiques.



La laïcité à la manière vallsienne est présentée non comme une socialisation dégagée de l'emprise du religieux, du superstitieux, du transcendant même, mais comme imposition de règles (signature obligatoire de la Charte de la laïcité), voire, pire, de symboles identitaires (drapeau, Marseillaise, commémorations...) à vénérer.

S'il est illusoire de prétendre éradiquer hic et nunc les divers terrorismes, il doit être possible à l'école de réduire le climat identitaire actuel qui les favorise et de développer chez les élèves un esprit critique qui permette d'y résister.

Nous ne voulons pas enseigner la peur



La communication ministérielle* de cette rentrée scolaire (conférence de presse de la ministre du 29 août, circulaire du 29 juillet 2016, « guide sécurité » distribué à tous les parents d'élèves) est orientée sur les questions sécuritaires avec des mesures largement inefficaces (qui peut croire que dans une situation réelle d'attentat des élèves de primaire seront capables de se muer en urgentistes ?), inévitablement anxiogènes (les simulations d'attentat-intrusion notamment) et parfois dangereuses pour les libertés publiques.

Pire, en demandant la fouille des sacs de nos élèves, le gouvernement instille dans la population l'idée que l'ennemi peut se cacher en chaque enfant...

Face à cela nous voulons affirmer notre attachement à l'École publique et laïque. Nous continuons d'affirmer que la réussite et l'épanouissement de davantage d'élèves à l'école passe prioritairement par la réduction des effectifs dans les classes à tous les niveaux et par des conditions d'enseignement sereines.

Face à des logiques sécuritaires inutiles et qui ne sont pas les nôtres, nous affirmons que nous ne voulons pas enseigner la peur, que nous ne voulons pas devenir les vigiles anti-terroristes d'une école bunkérisée.



* : voir le détail des mesures ici : <http://www.education.gouv.fr/cid85267/consignes-de-securite-applicables-dans-les-etablissements-relevant-du-ministere.html>

Nous voulons combattre toutes les formes de racismes et toutes les stigmatisations. Nous voulons faire de l'école un lieu d'émancipation et d'égalité à l'opposé du repli identitaire que ne peuvent que contribuer à engendrer l'état d'urgence permanent et l'utilisation quotidienne de la peur.

En
bref...

Proximité du service public : ça concentre !

Après la circonscription de Carentan (1^{er} degré), c'est au tour de celle de Coutances de "déménager" à Saint-Lô.

Pour quelles raisons ? Pour des raisons budgétaires, selon le Secrétaire Général de l'Inspection Académique.

Mieux vaut utiliser un bâtiment de l'Etat à Saint-Lô (l'Inspection Académique), en partie vide après les externalisations de différents services et les retraits de postes administratifs que de louer au plus près... à une collectivité locale !

Economies qui ne seront pas pour les enseignants, les conseillers pédagogiques ou les parents.

Certains usagers se retrouveront en effet à 45 kms de leur IEN.

C'est la conséquence amère d'une "rationalisation" financière et d'une reconcentration de l'Etat :

► toujours dépenser moins et éloigner les usagers et les salariés des centres du pouvoir !!!



Liquidation des écoles rurales : concentrer les moyens et renforcer la hiérarchie ?

Chargé d'une mission sur « les conventions de ruralité et l'avenir des écoles en milieu rural », le sénateur Duran a rendu fin mai un rapport qui plébiscite les démarches de conventionnement et de contractualisation au service de la « rationalisation » des moyens.

Ce rapport préconise une généralisation de RPI ultra-concentrés (10 à 12 classes) organisés autour d'un collège, au plus près des pôles urbains.

Cette restructuration serait rendue nécessaire par :

- une baisse des effectifs des élèves du 1^{er} degré : évoquée dans le rapport, cette baisse n'est pourtant pas avérée et le texte se base sur des éléments confus, voire inexacts.

- les réformes liées à la loi de refondation de l'école dont « les indiscutables bienfaits pédagogiques » du point de vue institutionnel ne sont plus à démontrer, comme la réforme des rythmes scolaires et la mise en place des activités périscolaires : à ce jour pourtant, le seul rapport sur l'impact de la réforme est celui de l'IGEN qui indique que justement elle n'a pas d'impact sur les apprentissages des élèves.

- la mise en place des dispositifs plus de maître-ss-e-s que de classes et d'accueil d'enfants de moins de trois ans : le seul obstacle à leur mise en place est le nombre de postes alloués par l'EN, qui compte faire des économies de postes avec ces regroupements de RPI.

La mise en œuvre du plan numérique à l'école :

- les problèmes de sous équipement touchent aussi bien les communes urbaines pauvres que les communes rurales, compte-tenu de la diminution des dotations de l'état aux collectivités territoriales alors qu'il impose des exigences en matière d'équipement.



du 1^{er} degré va servir d'appui à la

réorganisation de ces circonscriptions, qui s'articuleront autour d'un collège en accentuant les phénomènes de concentration des RPI par le biais des conventions.

Ceci étant confirmé par une proposition de partage de services entre les personnels du 1^{er} et du second degré afin d'assurer les compléments de services du second degré qui permettrait donc des économies de postes sur le dos des communes rurales mais aussi des élèves qui vont voir leur temps de trajet s'allonger singulièrement dans les zones rurales.

Une fois de plus, sous prétexte de garantir l'accès au service public, on mutualise les moyens et on introduit un échelon de gestion qui n'est autre qu'un renforcement de la hiérarchie et du contrôle au service de la baisse des moyens qui sont déjà largement insuffisants.

Ces propositions d'aménagement vont dans le sens d'une concentration qui, loin de renforcer « l'attractivité » des territoires ruraux, va accroître la désertification du monde rural.

D'un point de vue pédagogique, c'est une négation de la réalité des pratiques inhérentes à la structure même de la classe unique multi âge, qui y ont vu le jour. En effet historiquement, ces petites écoles ont été un terreau fertile pour l'émergence de pédagogies de projet coopératives et alternatives au plus près des besoins des élèves dans un cadre autonome.

C'est pourquoi, SUD éducation s'oppose à la destruction des petites écoles rurales et la mise en place des recommandations du rapport Duran.



“Second degré : le moins disant...”

Incurie gestion voies technologiques, exemple d'un lycée de la Manche

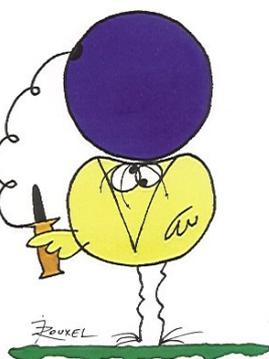
La réforme STI2D a été mise en place à la rentrée 2012 afin de remplir des sections qui n'attiraient plus les jeunes... Cette réforme était surtout destinée à réduire le coût des formations en faisant disparaître les ateliers et à faciliter la gestion des enseignants en réduisant le nombre de spécialités.

Cette volonté de réduire les coûts se fait encore sentir tous les ans. En effet, en février, lors de l'évaluation des moyens nécessaires pour la rentrée suivante, le rectorat fait systématiquement un barrage à nos demandes de création d'un groupe supplémentaire car la demande est effectivement là, et finit par lâcher des moyens supplémentaires en juillet ce qui, bien entendu, ne permet pas de créer des heures postes et ne peut être assuré qu'en heures supplémentaires.

Cette année scolaire le pompon est décroché, ce n'est pas un groupe qui a été créé en juillet mais une classe entière (36 heures d'enseignement). Il était trop tard pour demander la création d'un poste de STI, ce poste n'est donc pas paru au mouvement. De plus les emplois du temps ont dus être entièrement remaniés dans la précipitation pour toutes les classes de STI2D, ce qui aboutit à des aberrations comme 4 enseignants pour la discipline transversale dans une même classe !

Les devises Shadok

Le rectorat doit agir en fonction de critères pédagogiques et non pas uniquement comptables et nous demanderons la création de ce poste (non spécifique) de façon à ce qu'il puisse être régulièrement attribué à un enseignant en suivant les règles du mouvement.



EN ESSAYANT CONTINUUELLEMENT ON FINIT PAR RÉUSSIR. DONC : PLUS ÇA RATE, PLUS ON A DE CHANCES QUE ÇA MARCHE.

Le CFA EN : un parasite hors la loi ?

Parasite ?

Oui, car dans les établissements supports de CFA (Centre de Formation d'Apprentis, un par département, siège du CFA départemental) ou d'UFA (Unité de Formation d'Apprentis) des personnels Éducation Nationale consacrent une partie voire tout leur temps à des tâches concernant les apprentis.

Or les apprentis ne sont comptabilisés ni pour le calcul de la DHG (Dotation Horaire Globalisée), ni pour celui permettant l'attribution de postes administratifs ni même, et c'est un comble, de postes d'ADL (Agents Des Lycées) rémunérés eux, par la région qui promeut et qui finance, a minima donc, l'apprentissage ! C'est donc l'État qui assure une charge financière incombant aux régions.

Hors la loi ?

Oui, car les heures effectuées devant des groupes ou des classes d'apprentis sont rémunérées 0,56 pour une heure effectuée, au prétexte d'une annualisation des services vu que les apprentis sont régulièrement en entreprise... Les charges de travail supplémentaires (visites des apprentis en entreprise, CCF, relations extérieures, appels... ne sont pas comprises dans la rémunération).

Or ces coefficients sont issus de textes concernant la formation continue (décret 91-1126) et ne concernent en rien la formation initiale soit-elle par apprentissage. La formation initiale est régie par les décrets 2014-940 et 2014-941.

Nous engageons donc tous les enseignants concernés à ne pas assurer des tâches pour lesquelles ils ne sont pas rémunérés tant qu'une heure ne sera pas payée une heure, et à faire un recours en premier lieu gracieux au rectorat pour être payé correctement.

"Apprentis, têtes d'outils"...

ÉDUQUONS!



Le lycée Tocqueville était en grève mardi 13 septembre pour protester contre des conditions de rentrée déplorables : disparition de la reprographie et déplacement de la personne qui en avait la charge, réseau informatique pas à la hauteur de la tâche (800 postes !), suppression d'un poste de chef des travaux, classes surchargées (35 élèves en seconde)

Bulletin d'adhésion 2016 / 2017

*A remplir même si vous étiez adhérent-e l'année dernière
à envoyer à Sud Education, 54 rue de la bucaille, 50100 CHERBOURG*

NOM : Adhésion
 PRÉNOM : RÉADHÉSION

Adresse personnelle

RUE OU LIEU-DIT :
 CODE POSTAL : VILLE :
 TEL : OU MEL :

Etablissement d'exercice

Nom Ville :

Situation professionnelle

Catégorie (PE, Cert, Agr, PLP, AE, CPE ; retraité) : Temps complet
 Statut (titulaire, stagiaire, contractuel...) : Temps partiel
 Discipline ou fonction : Disponibilité

Montant de la cotisation €

Vous avez la possibilité de payer en plusieurs fois en établissant dès l'adhésion de 2 à 4 chèques à l'ordre de Sud Education et en remplissant le tableau ci-dessous.

	A encaisser au mois de...	Montant du chèque
Chèque 1		
Chèque 2		
Chèque 3		
Chèque 4		

NB : les chèques ne sont pas obligatoirement du même montant : arrondissez à l'€ !

En cas de situation financière difficile, notamment pour les non imposables, contacter le syndicat pour trouver une solution adaptée. Et si vous êtes non-imposable, vous bénéficiez d'un crédit d'impôt.

Les frais de Sud Education (local, courrier, téléphone, presse...) sont exclusivement réglés par les cotisations de ses adhérents. Adhérer c'est permettre à notre syndicat de fonctionner et donc de faire entendre sa voix. Alors adhérez, faites adhérer à Sud.

Barème adhésion 2016 - 2017

Salaire	cotisation	Salaire	cotisation	Salaire	cotisation
<600	5€	1700	120€	2580	270€
<900	15€	1780	132€	2640	282€
980	42€	1860	147€	2720	297€
1060	51€	1940	156€	2800	315€
1140	60€	2020	168€	2880	330€
1220	66€	2100	183€	2960	351€
1300	75€	2180	195€	3040	369€
1380	81€	2260	210€	3120	384€
1460	93€	2340	222€	3200	405€
1540	102€	2420	237€	3280	423€
1620	114€	2500	255€	3360	465€

66% de la cotisation déductible des impôts (une attestation vous sera fournie en temps utile)
 ► coût réel de l'adhésion 34% du barème ci-dessus.

Quand ? Où ? Quoi ? Que ?

PERMANENCE
Judi :
 8h30 à 12h00
 13h30 à 17h00

TEL : 02 33 04 46 12
 TEL P : 06 70 72 31 08

CONTACTS SUD

Adresse postale :
 54 rue de la bucaille
 50100 CHERBOURG



Site Sud Education Manche
<http://sudeduc50.no-ip.org/>

Site de la fédération Sud Education :
www.sudeducation.org